

URMIS

Unité de recherches
Migrations et société

<http://urmis.unice.fr>



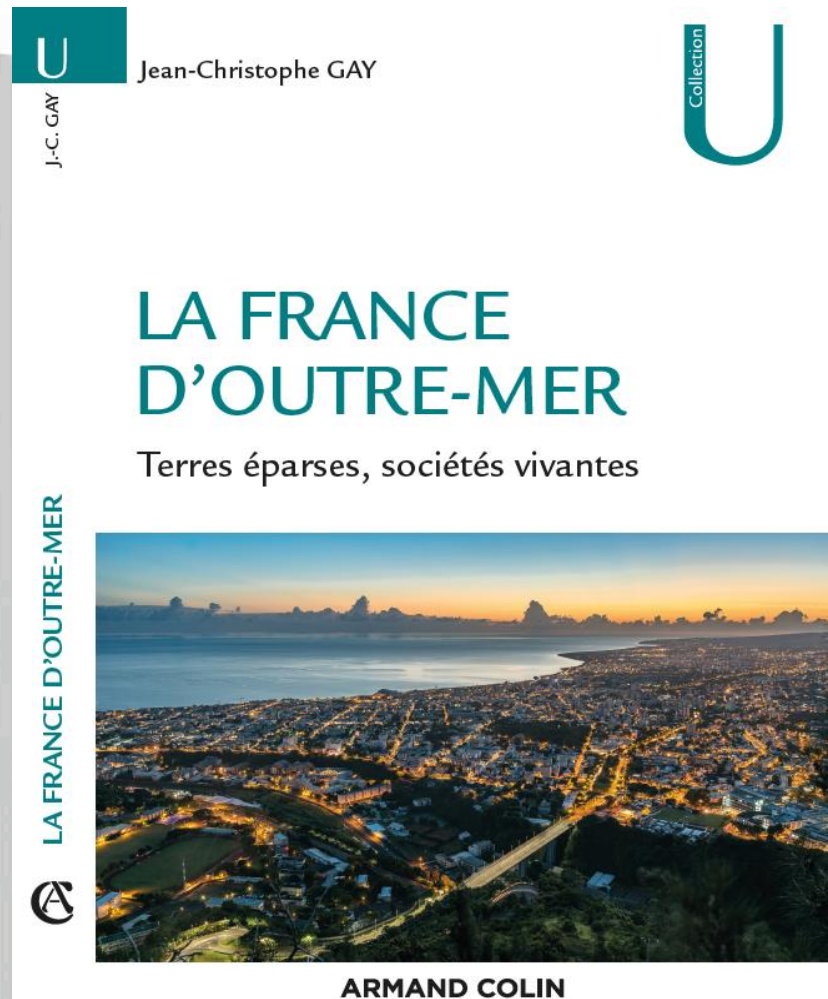
UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

APHG, 28 septembre 2023

Outre-mer et frontières

Jean-Christophe GAY
Université Côte d'Azur
URMIS

Page web : http://www.mgm.fr/ARECLUS/page_auteurs/Gay.html



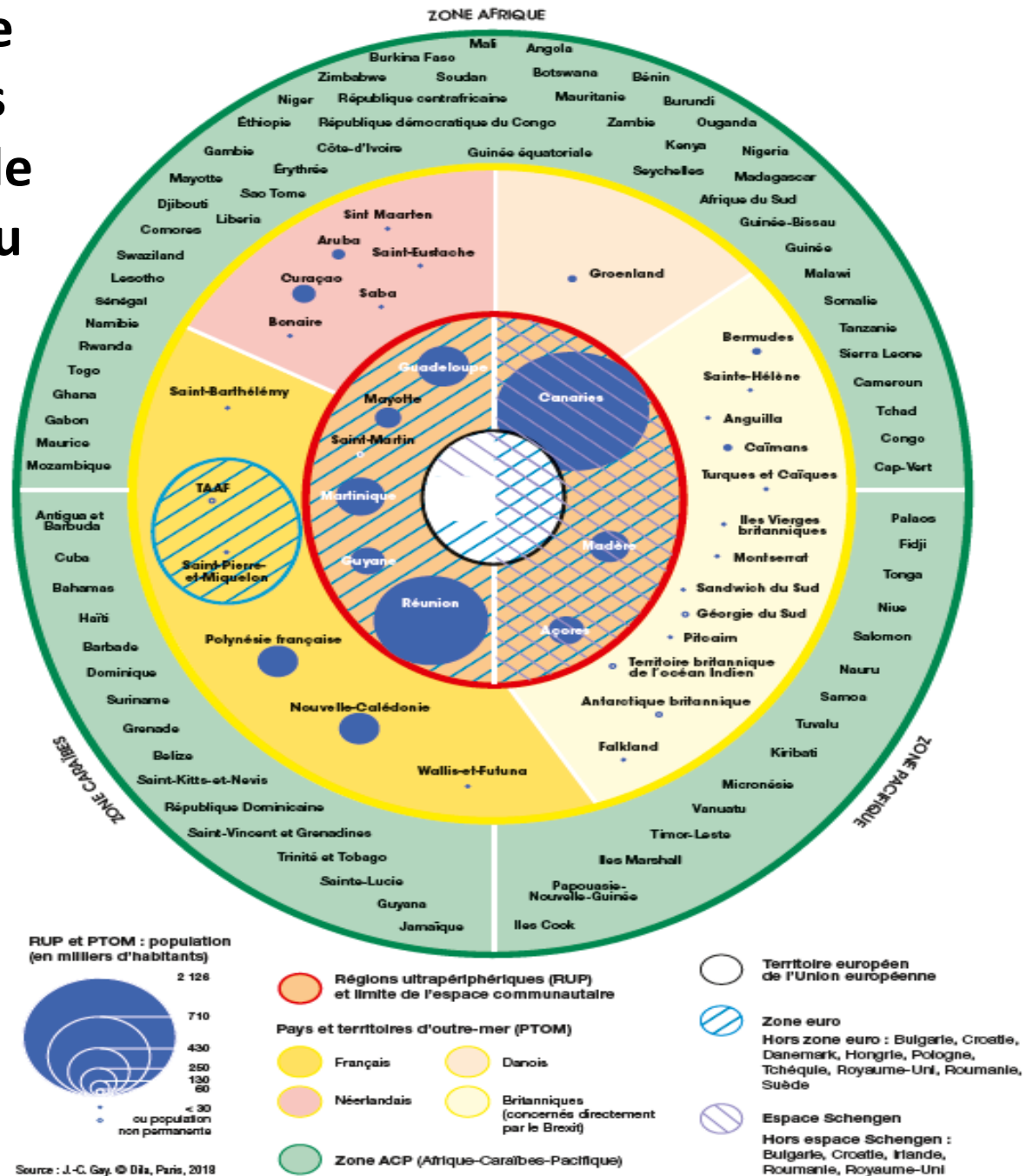
Les frontières terrestres de la France

Pays limitrophes	Longueur des dyades (en km)
Brésil	730
Belgique	659
Espagne	623
Suisse	573
Suriname	520
Italie	515
Allemagne	448
Luxembourg	73
Andorre	57
Pays-Bas	13
Monaco	4
Total Métropole	2 952 (70 %)
Total Outre-Mer	1 263 (30 %)
Totaux	4215 (100 %)

Source : élaboration personnelle.

L'outre-mer est hors de l'espace Schengen. Les frontières extérieures de l'UE sont parfois loin du continent européen

© Gay J.-Ch., 2018, La Documentation française



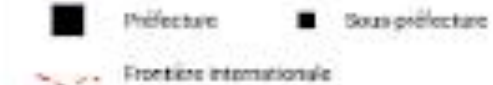
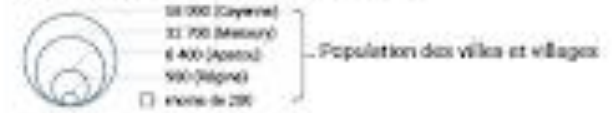
La Guyane n'est pas une île !



Guyane : carte de localisation

Version simplifiée d'un projet de carte murale destiné à l'Académie de Guyane

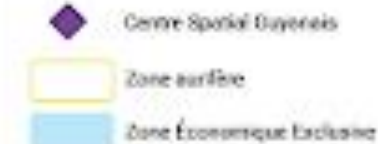
Peuplement et administration



Infrastructures de communication



Activités



Environnement



Une frontière imprécise à l'origine de différends

Dans le cadre de l'opération Harpie contre l'activité aurifère illégale, les militaires français détruisent des sites installés sur des îlots sur le Maroni en octobre 2018. La fibre nationaliste surinamaïse, dans un contexte électoral, accuse la France d'avoir violé le territoire national. Le gouvernement surinamais est ennuyé car c'est une opération commune. Finalement il proteste officiellement contre la France qui décide pour éviter que le contentieux frontalier ne se rouvre, d'engager des négociations pour tracer avec précision la frontière.

Source : Blancodini P., *Géoconfluences*, septembre 2019 [en ligne].



Sources : IGN, Géoportail (à gauche) et Google Earth (à droite).

L'accord diplomatique du 25 mars 2021 fixe définitivement le tracé frontalier sur plus de 400 km.

L'accord de mars 2021 porte sur toutes les sections en aval (au nord) d'Antecume Pata. En amont de cette localité, un accord reste à trouver pour fixer la frontière sur le cours de la Litani.

Pour une soixantaine d'îles il a fallu enquêter sur l'attachement principal des populations, notamment en fonction de leurs papiers d'identité, quand ils en avaient.

La gestion commune du fleuve et le développement de la zone frontalière sont un cœur de cet accord notamment pour lutter contre la pollution causée par l'orpaillage et protéger la biodiversité.

Source : P. Blancodini, *Géoconfluences*, 8.4.21 [en ligne].



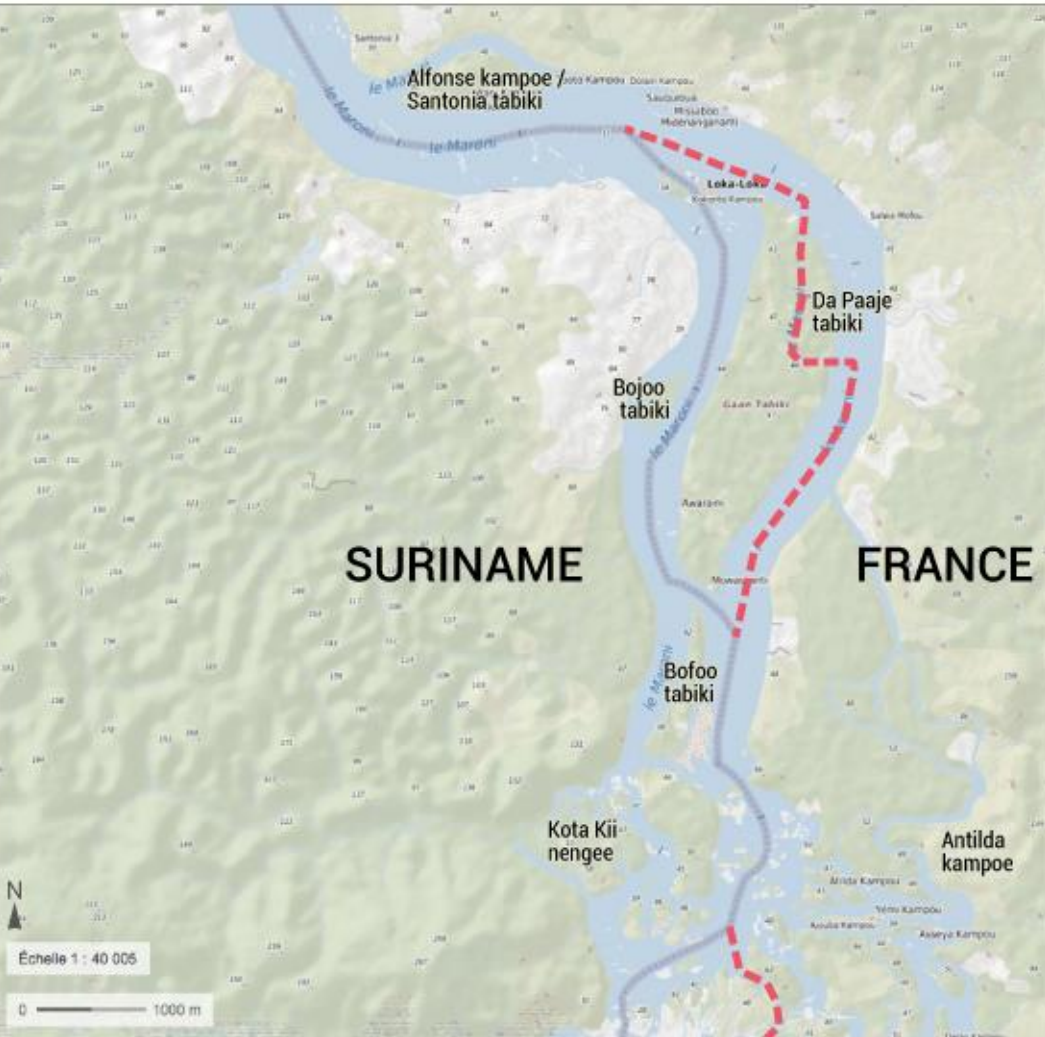
Le nouveau tracé frontalier au nord de Grand-Santi


Le protocole d'accord réaffirme le principe suivant lequel la frontière est constituée par la ligne médiane des eaux ordinaires, c'est-à-dire la ligne équidistante des deux rives.


La France perd la souveraineté théorique sur la grande île de Gaan Tabiki qui se trouve désormais du côté du Suriname.

Le sud de la carte montre le chenal anastomosé du Maroni.

Source : P. Blancodini, *Géoconfluences*, 8.4.21 [en ligne].



 Tracé de la frontière des cartes IGN avant le traité de mars 2021

 Nouveau tracé de la frontière

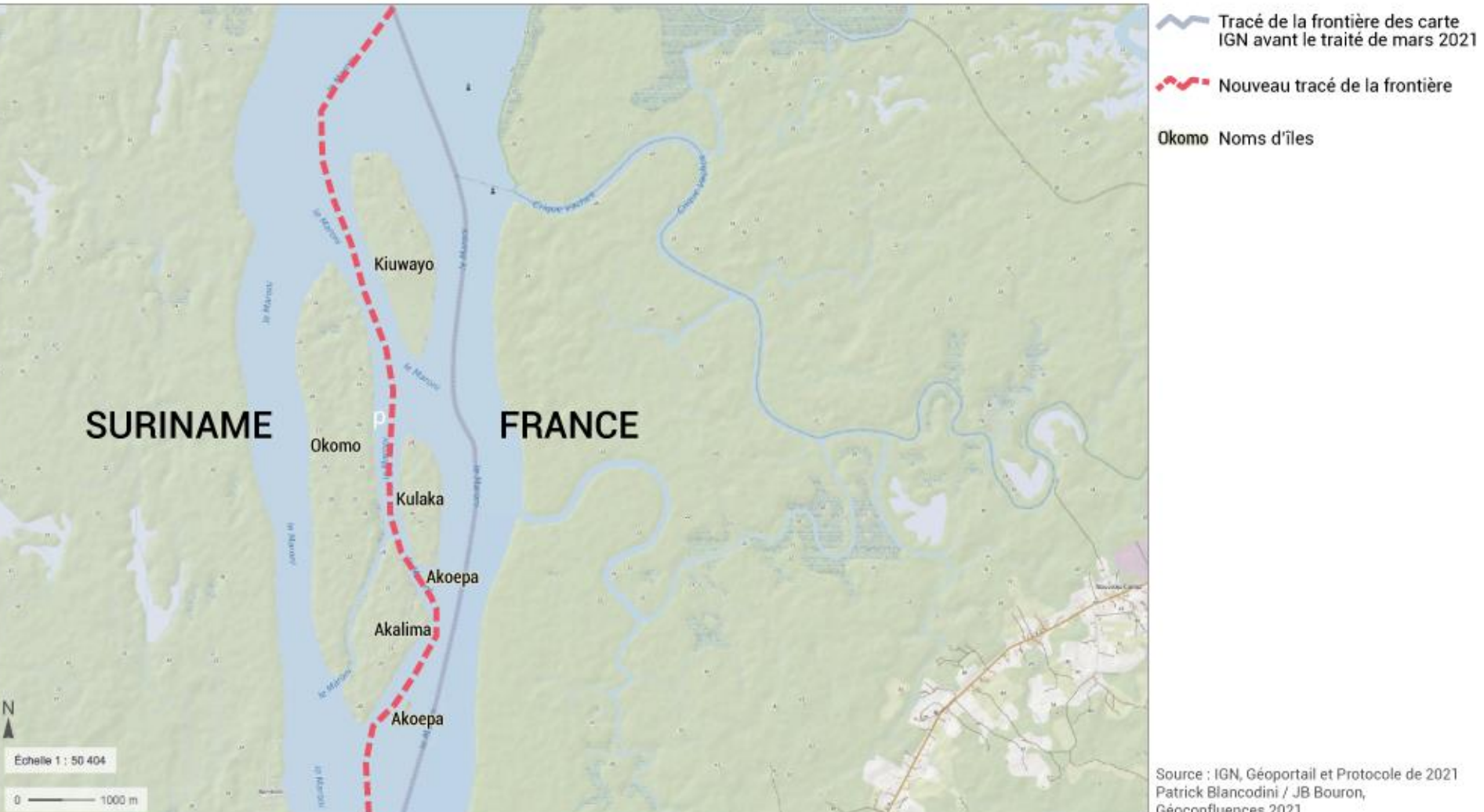
Bofoo tabiki Nouvelle toponymie locale apparaissant dans les annexes du traité de 2021

Le nouveau tracé en aval de Saint-Laurent-du-Maroni

Le traité corrige les anomalies que comportaient les cartes IGN depuis les années 1950

Ce groupe de six îles était exclu de la Convention de 1915 et l'IGN avait tracé une frontière qui ne prenait pas en compte la ligne médiane des eaux, rattachant ainsi les îles au Suriname. Le traité de 2021 rétablit la ligne médiane fixant une nouvelle frontière qui accorde à la France quatre des six îles.

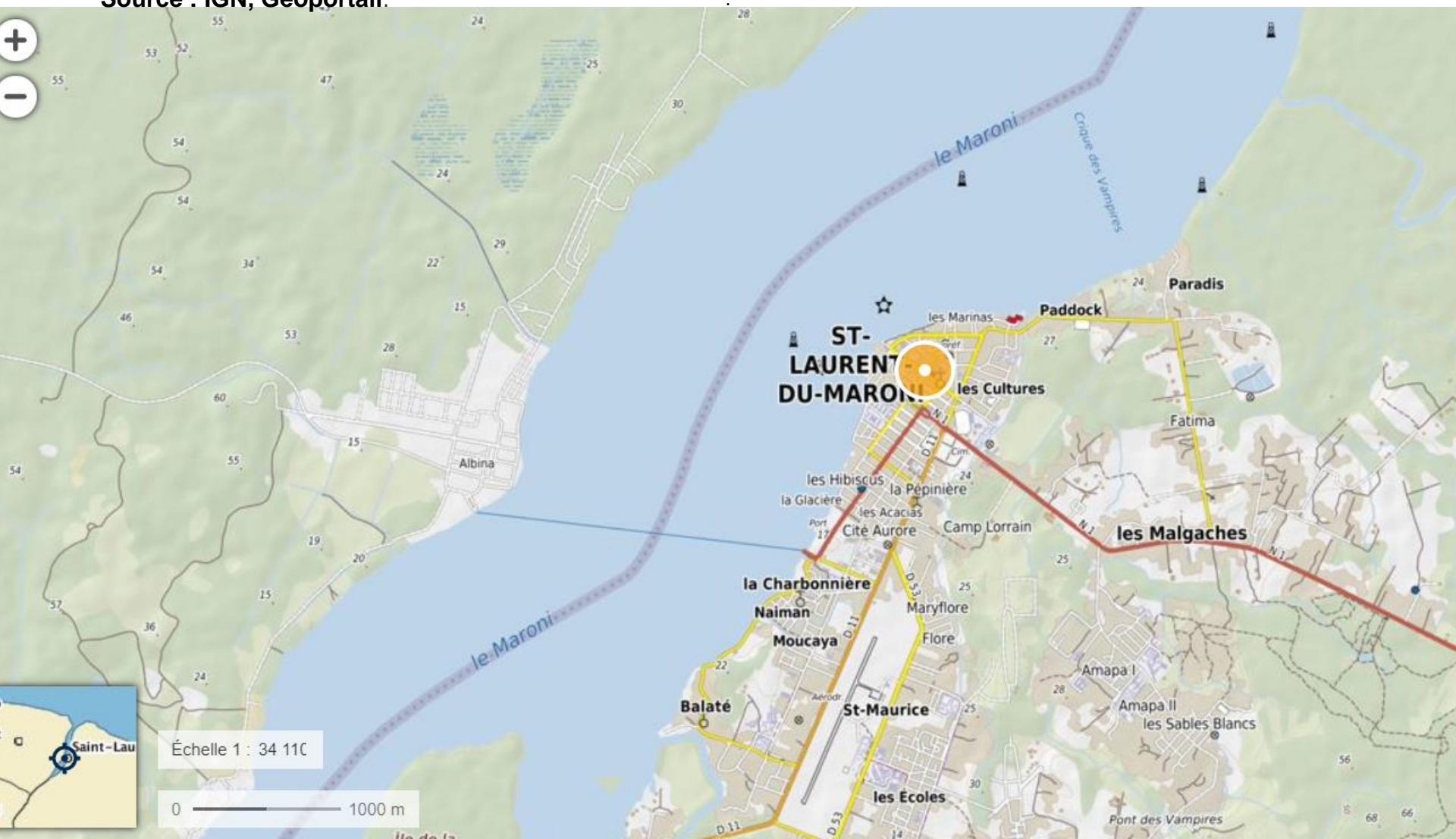
Source : P. Blancodini, *Géococonfluences*, 8.4.21 [en ligne].



Le doublet dissymétrique frontalier sur le Maroni Saint-Laurent/Albina (Suriname)

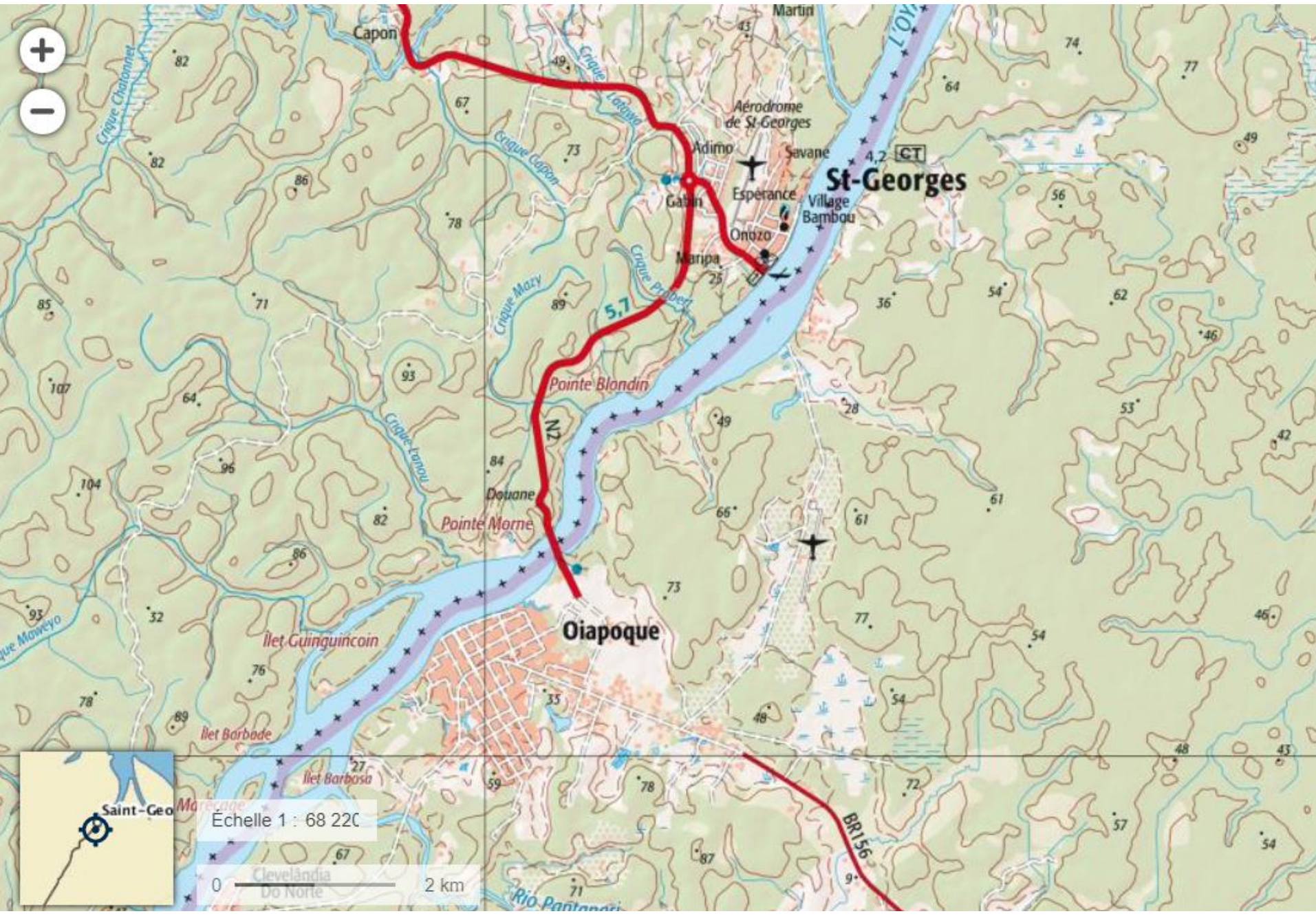
Albina est sept moins peuplée que SLdM. La liberté de circulation sur le fleuve pour le transport de marchandises et de passagers est confirmée par le traité de 2021, qui doit renforcer la coordination entre les services de police et de justice afin de mieux lutter contre tous les trafics illégaux (orpaillage, drogue, contrebande, migrations illégales).

Source : IGN, Géoportail.



Le doublet frontalier sur l'Oyapock Saint-Georges/Oiapoque (Brésil)

Source : IGN, Géoportail.



Le pont franco-brésilien sur l'Oyapock

Terminé en 2011 mais inauguré en 2017, il ne sert pas à grand-chose car une partie de la route vers Macapa (BR 156), la capitale de l'État de l'Amapá, à 580 km, n'est pas bitumée et peu praticable 6 mois par an. De plus, comme l'assurance automobile est obligatoire en France mais pas au Brésil, les véhicules brésiliens devraient payer une assurance avant de pouvoir se rendre en France, mais cette assurance est chère.









Source : J.-Ch. Gay, 2021

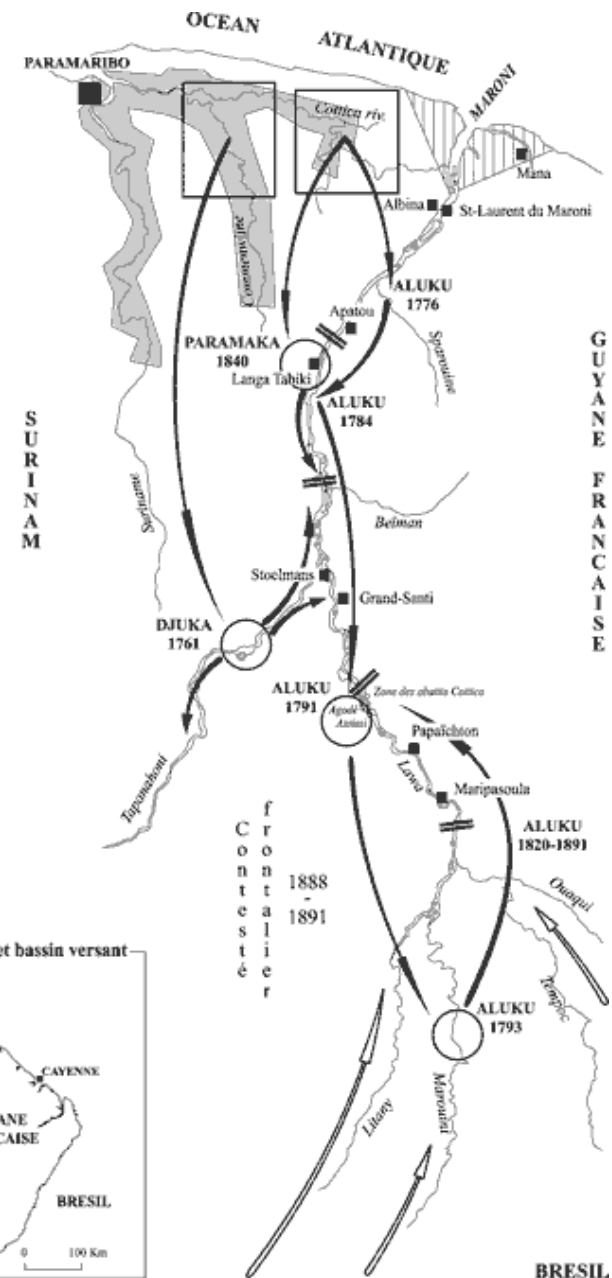


Le Maroni : un axe communautaire

Les communautés marrons vivent de part et d'autre du fleuve

Légende :

-  Zones de colonisation hollandaise littorale.
-  Zones de villages amérindiens Kalina au XVI^{ème} siècle.
-  Espaces originels de marronnage.
-  Espaces d'établissements des groupes de Marrons.
-  Mouvements de Marrons.
-  Mouvements amérindiens (Wayanas) à partir du Brésil au milieu du XVIII^{ème} siècle.
-  Les sauts : ruptures de charges, freins à la navigation et frontières ethniques hiérarchisées selon le gradient d'intégration au littoral.
-  Centres administratifs actuels.

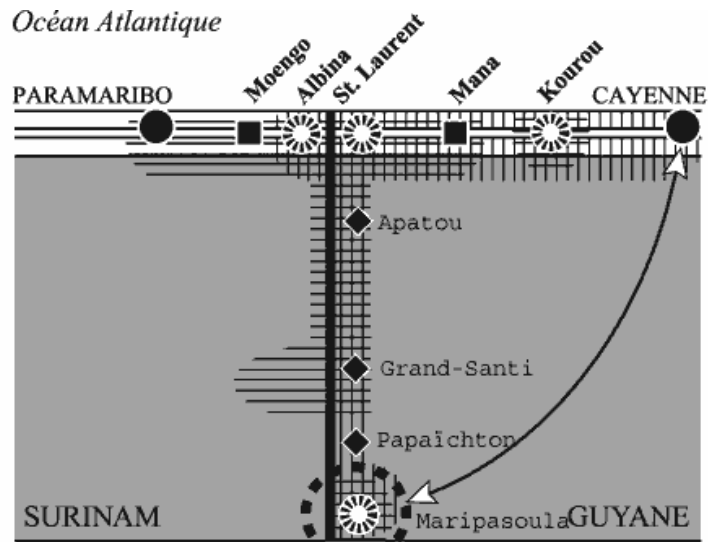


Le fleuve frontière Maroni : localisation et bassin versant



Source : Frédéric Piantoni, « Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18 - n°2 | 2002, 11-49.

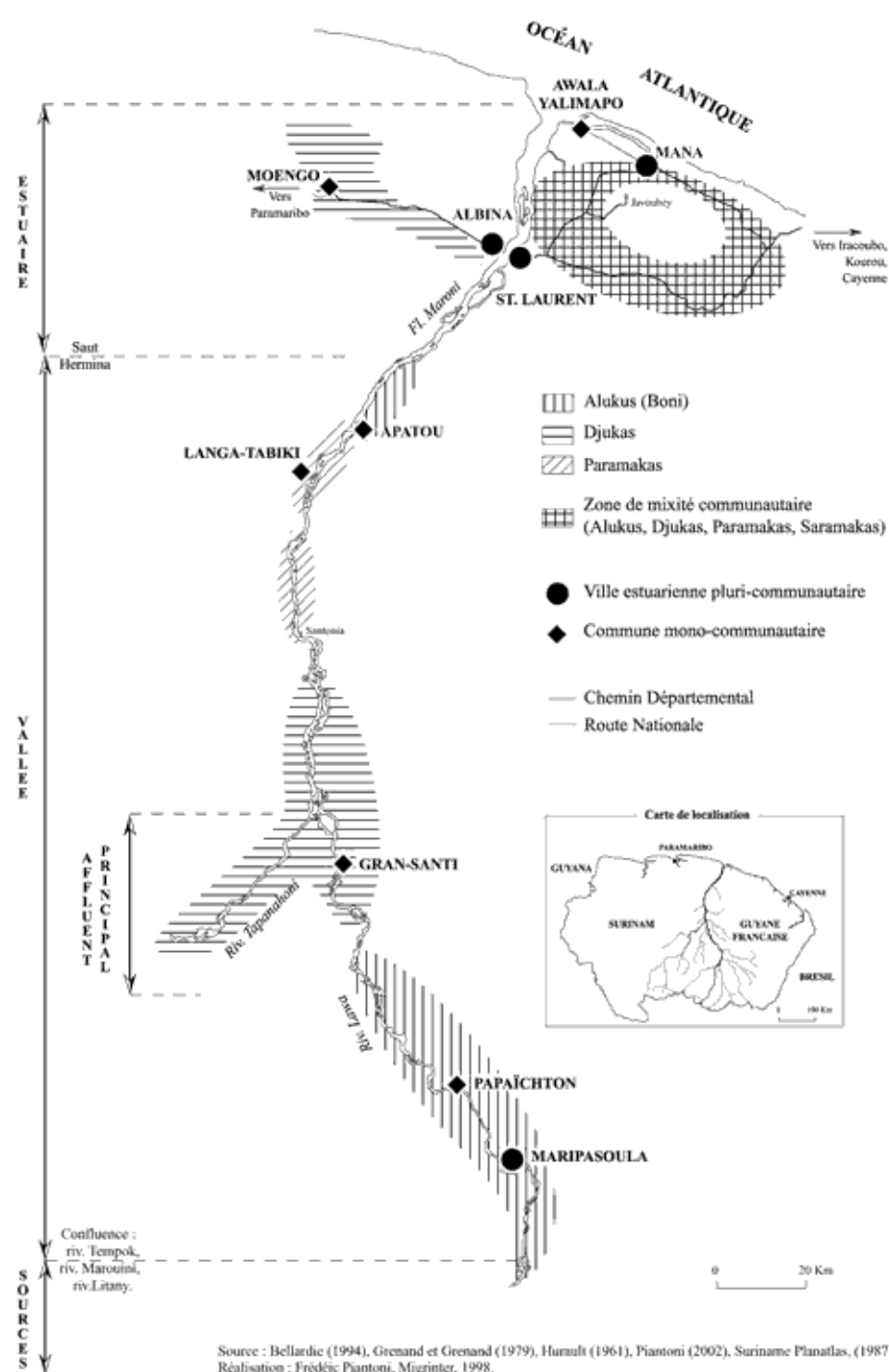
Le Maroni : un bassin de vie



- Plaine alluviale (savane)
- Terres Hautes (Forêt)
- Espace relationnel djuka
- Zone de mixité communautaire
- Noeud d'échange économique
- Communes mono-communautaires
- Capitale d'État (Surinam), préfecture (Guyane fr.)
- Zone de reprise de l'exploitation aurifère
- Axe d'attraction de polarisation
- Axe de communication littorale
- Fleuve Maroni
- Espace relationnel aluku
- Zone de mixité communautaire (Alukus, Djukas, Paramakas, Saramakas)
- Ville estuarienne pluri-communautaire
- Commune mono-communautaire
- Chemin Départemental
- Route Nationale

Réalisation : Fr. Piantoni, MITI, 2002.

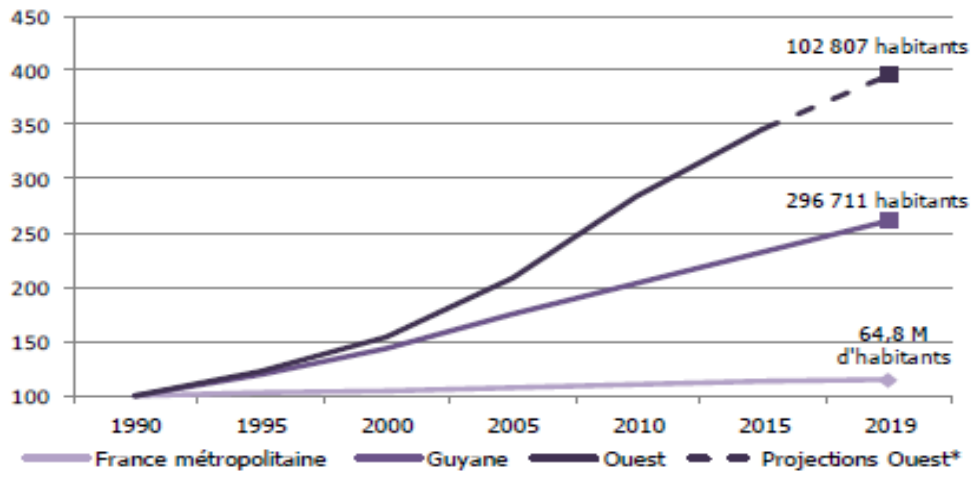
© Frédéric Piantoni, « Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18 - n°2 | 2002, 11-49.



L'Ouest guyanais, région transfrontalière de l'informel

Une croissance démographique exceptionnelle et des conditions de vie précaires

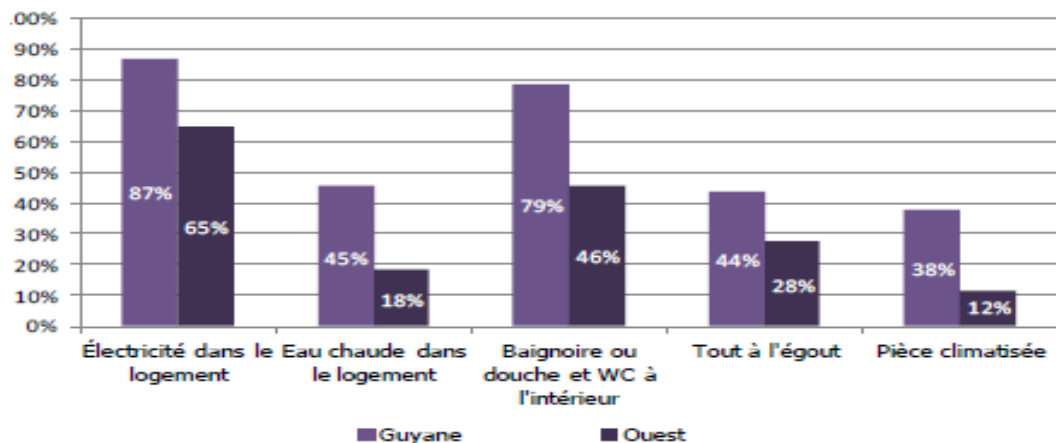
Population, base 100 en 1990



Source : Insee

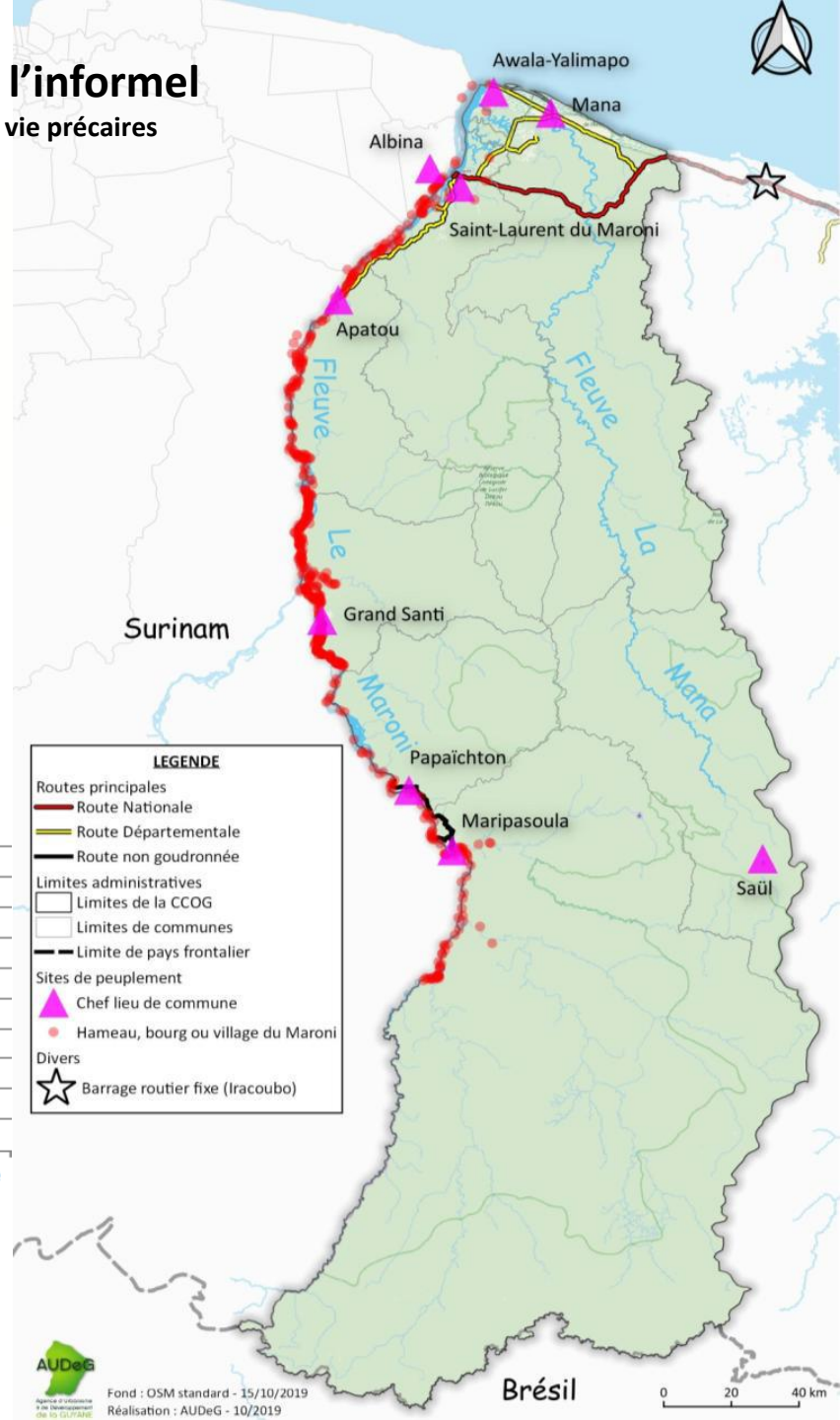
*Projections IEDOM basé sur le TCAM 2011-2016

Confort des logements en 2016



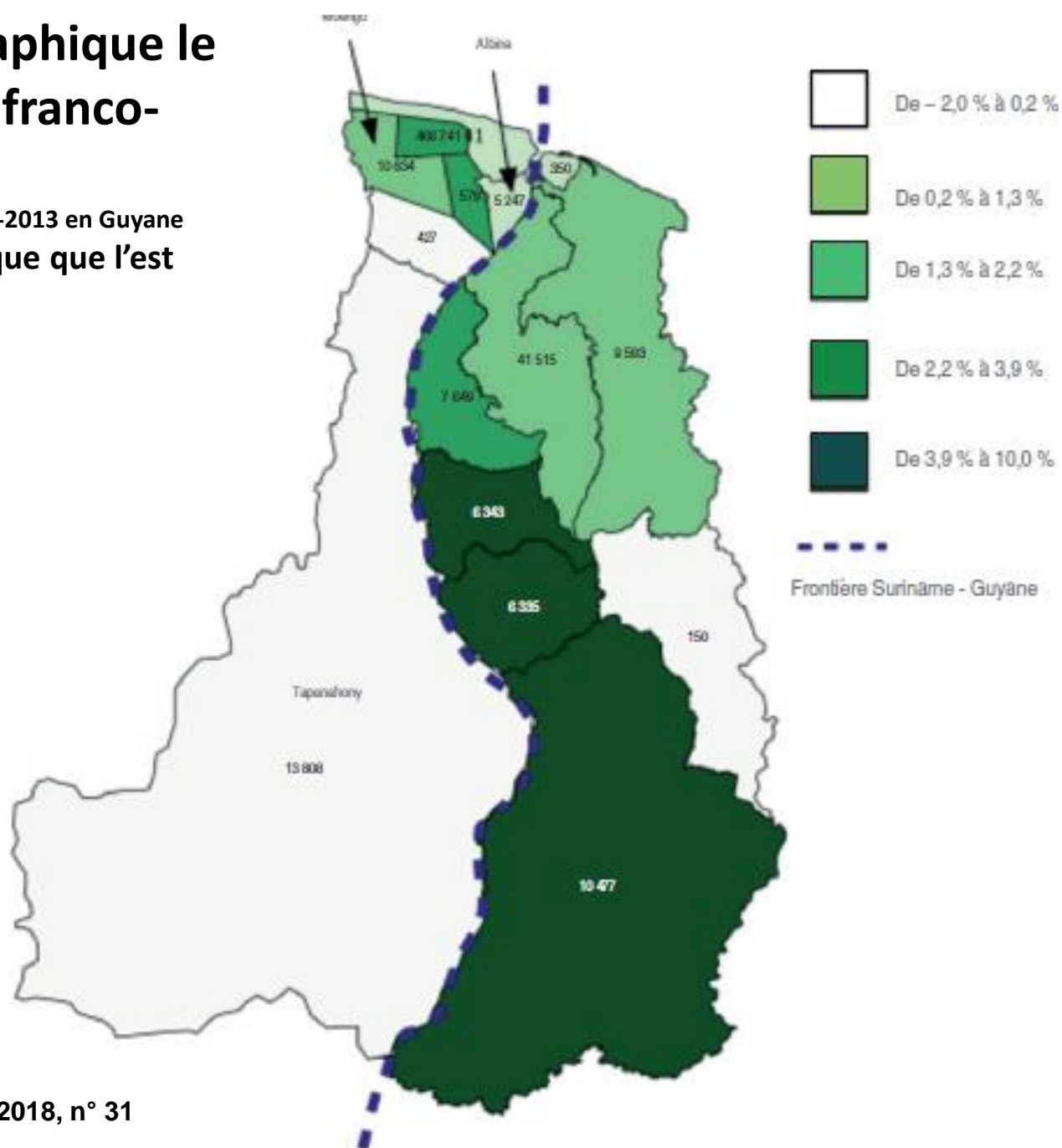
Source : Insee

© Agence d'urbanisme et de développement de la Guyane (AUDeG), octobre 2019 et IEDOM, décembre 2019



La croissance démographique le long de la frontière franco-surinamaise

Périodes 2004-2012 au Suriname et 2009-2013 en Guyane
L'Ouest guyanais plus dynamique que l'est surinamais

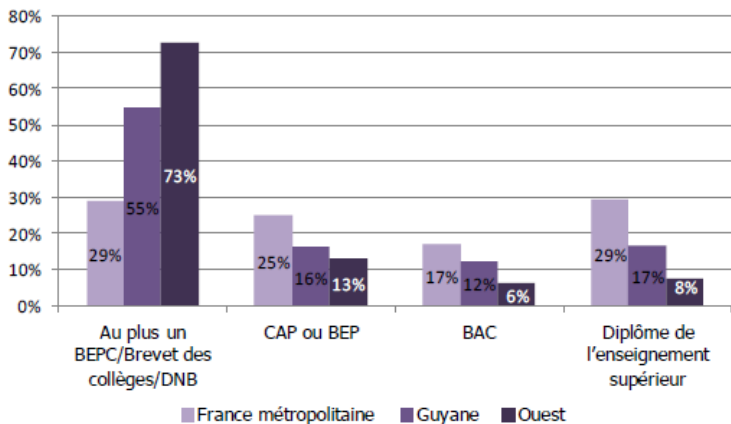


L'Ouest guyanais, espace intermédiaire

Des flux continus transitent de manière informelle : 1 000 pirogues/jour à Saint-Laurent ! Il est permis par la libre circulation en vigueur sur le Maroni. L'informalité est ainsi favorisée à l'intérieur d'un espace économique enclavé comprenant les deux côtés du Maroni. Les activités illégales (orpaillage clandestin, drogue), alimentent une économie souterraine prospère. 1/3 de la production mondiale de cocaïne passerait par le Suriname et la Guyane.

73 % des habitants ont un diplôme inférieur ou égal au Brevet

Diplômes en 2016 : % des titulaires



© IEDOM, décembre 2019



Quartiers d'habitats spontanés à Saint-Laurent-du-Maroni. © David Fardel

Source : Insee



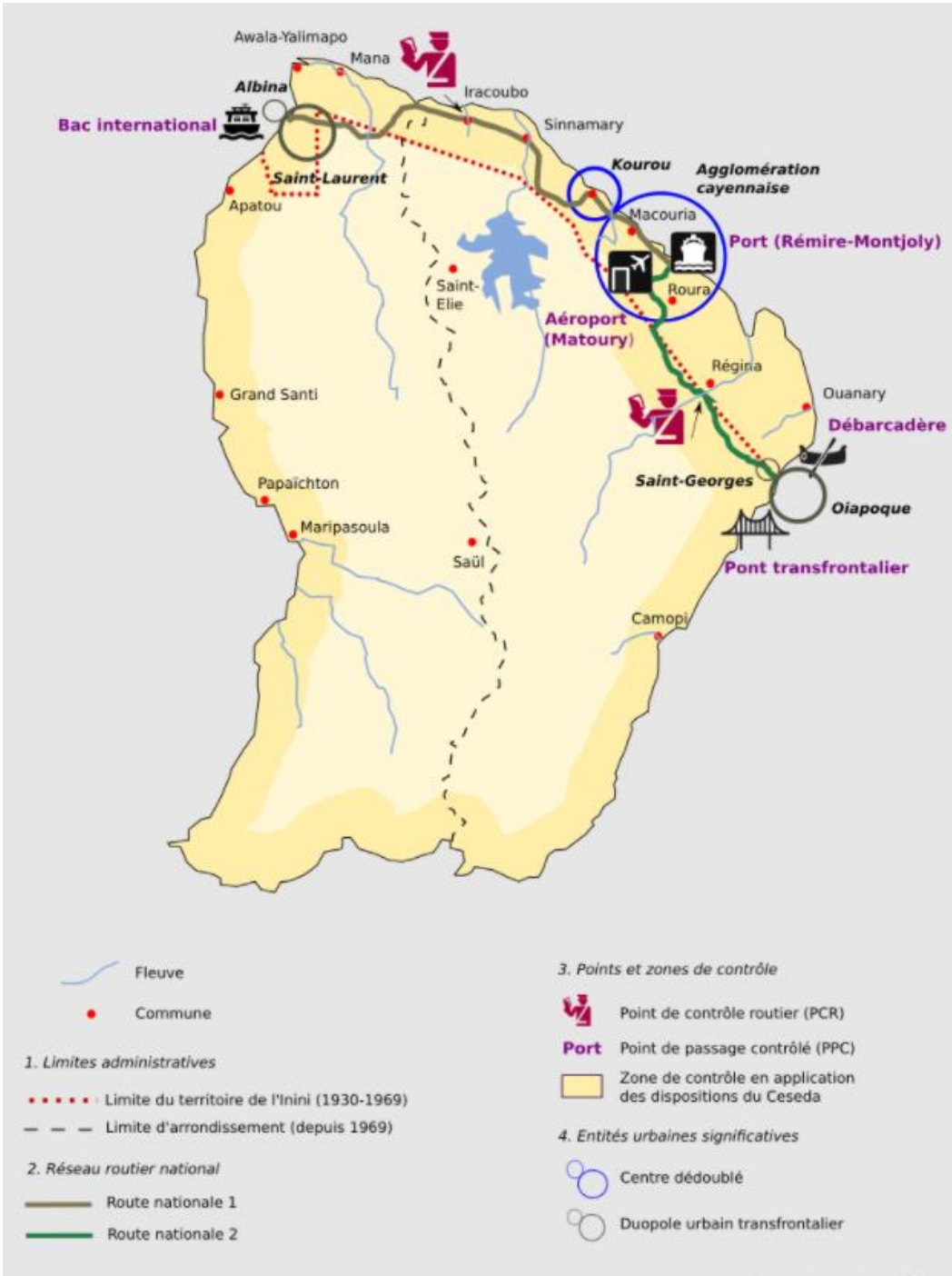
Infrastructure communale fermée depuis 2014. Saint-Laurent-du-Maroni. © Liova Romeo



Marché informel de poissons à Saint-Laurent-du-Maroni. © Liova Romeo

Les points de contrôle routier (PCR) d'Iracoubo et de Régina : une nouvelle organisation du territoire avec un centre et des marges

Ils sont à 110 km du Surinam et à 85 km du Brésil. Les marges sont perçues comme des espaces de transit vers le centre dédoublé de Cayenne et Kourou où se concentrent richesse et emplois. Il y a le sentiment d'une impossibilité et d'une illégitimité à asseoir les contrôles sur les fleuves frontaliers.



© Thierry Nicolas, « Les points de contrôle routier en Guyane française : des postes-frontières comme les autres ? », *Confins* [En ligne], 51 | 2021, mis en ligne le 26 septembre 2021.

Le barrage routier d'Iracoubo verrouillant à l'ouest la « Guyane centrale »

Créé en 1986 (suite aux vagues migratoires dues au conflit surinamais), ces barrages sont contestés par les associations et les collectifs pour le droit des migrants, ainsi que par les syndicats et partis indépendantistes qui les voient comme des symboles de la colonisation. En revanche, les collectifs citoyens nés du mouvement social de 2017 avec des questions d'immigration et de sécurité au centre du débat, y sont très favorables, comme le « Kolectif pou Lagwiyan Dékolé » (Le Collectif pour que la Guyane décolle).

Il a été déplacé à Saint-Laurent-du-Maroni en 2023



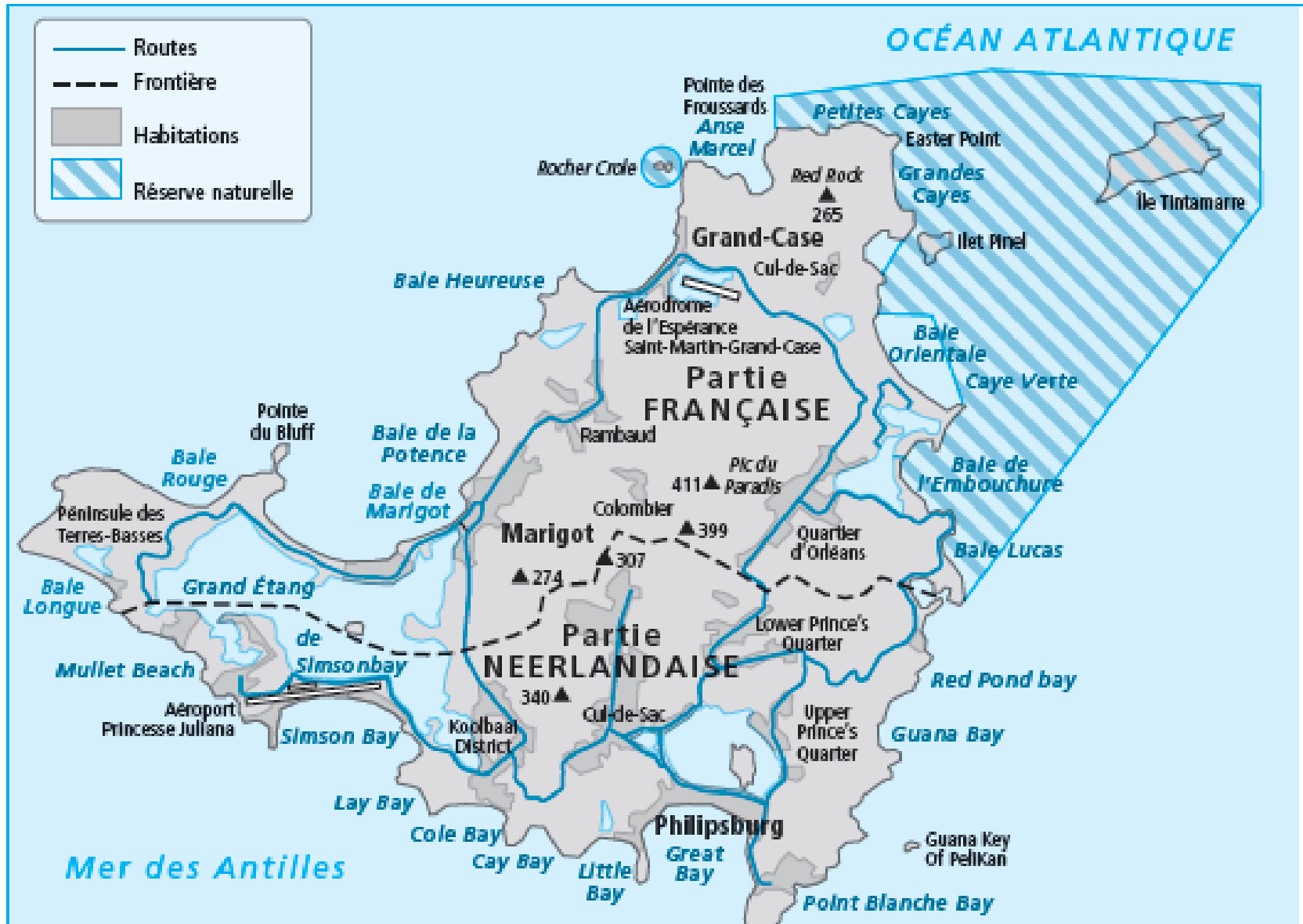
Le barrage routier de Regina

Un statut de transfrontalier dans l'Est guyanais permet une libre circulation de part et d'autre du fleuve pour les résidents de Saint-Georges et d'Oiapoque pour une période de 72 h. maxi.

Source : J.-Ch. Gay, 2021



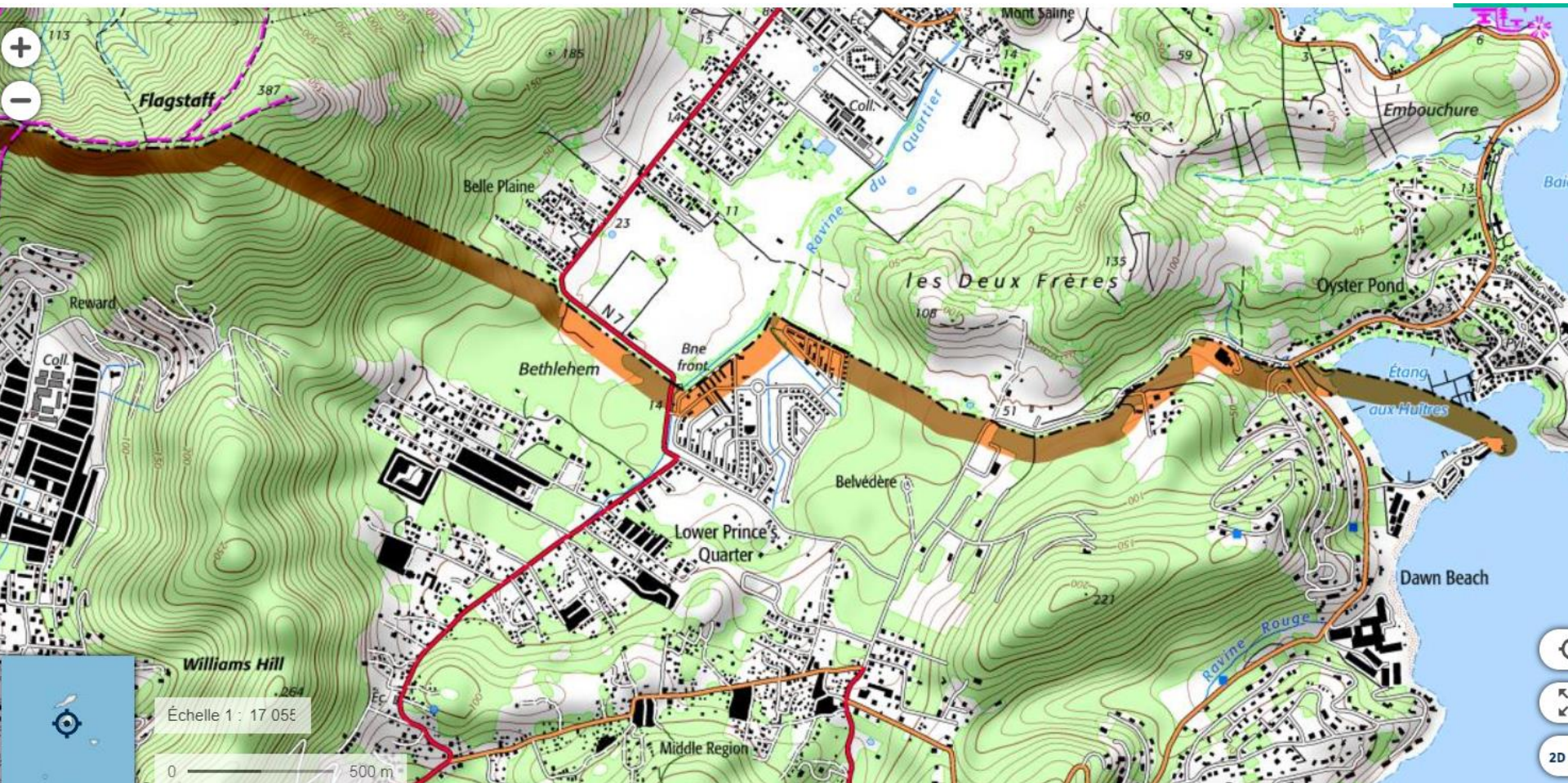
L'île franco-néerlandaise de Saint-Martin et sa frontière remontant à 1648 avec le traité de Concordia



Source : Gay J.-Ch., 2009, *Les Cocotiers de la France. Tourismes en outre-mer*, Belin.

La section orientale de la frontière franco-néerlandaise de Saint-Martin

Le 26 mai 2023, un accord a été signé entre les Pays-Bas et la France qui fixe précisément la frontière entre les deux pays, notamment à l'est où il y avait un litige entre les deux pays qui empêchait la reconstruction du quartier d Oyster Pond suite au cyclone Irma.



Source : IGN, Géoportail.

Borne-frontière entre Sint Maarten et Saint-Martin

Une frontière ouverte mais une frontière extérieure de l'Union européenne en séparant une RUP d'un PTOM



La covid-19 a provoqué la fermeture de la frontière

La frontière a été fermée pendant le confinement, rouverte, puis refermée fin juillet



Source : Guadeloupe 1re

**La population s'est
mobilisée (collectif
Soualiga) pour que la
frontière rouvre le
17.9.20**

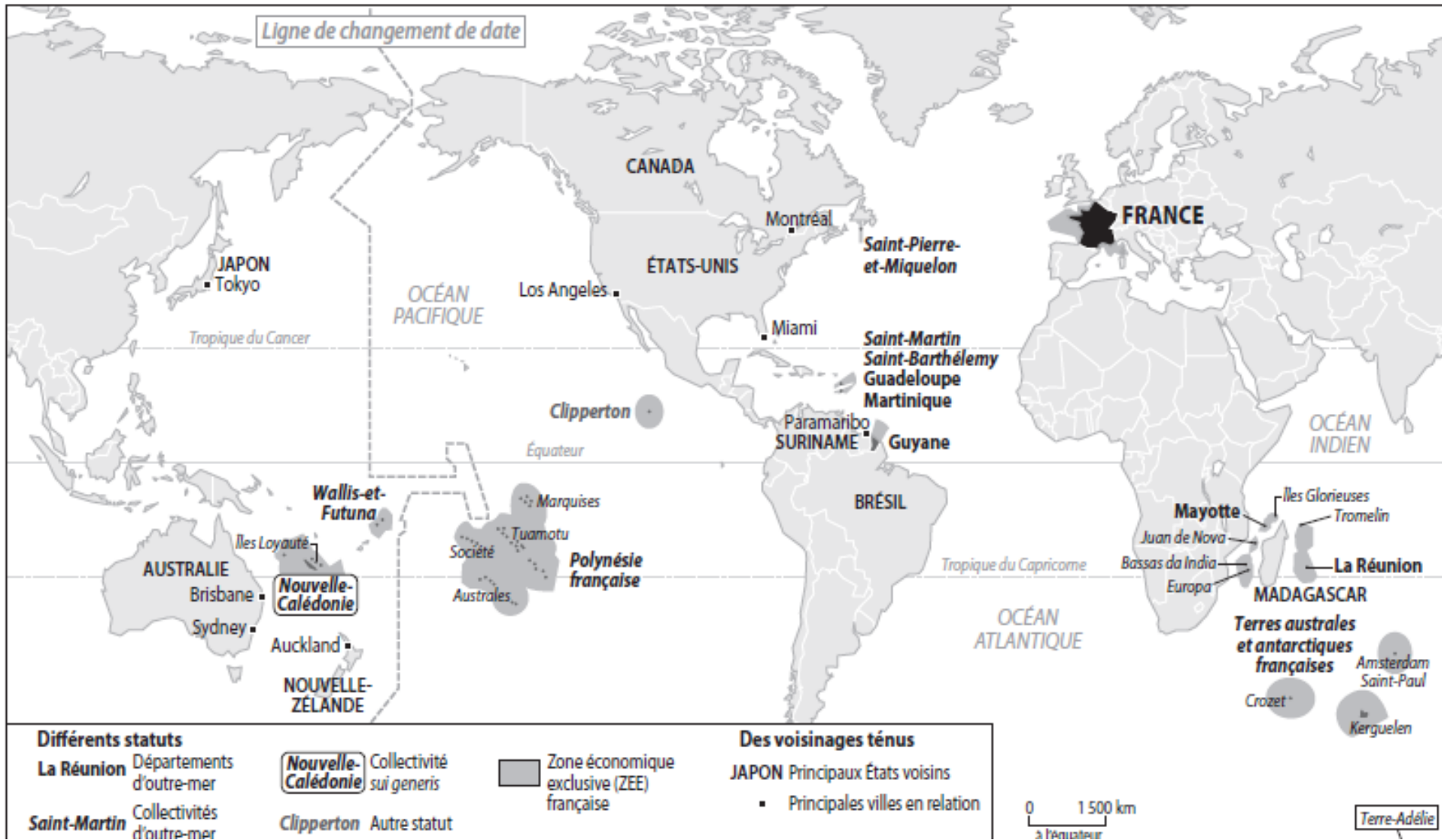
Il n'y avait plus qu'un point de passage, le
point de contrôle de Bellevue, entre les deux
parties.

© H. Pédurand



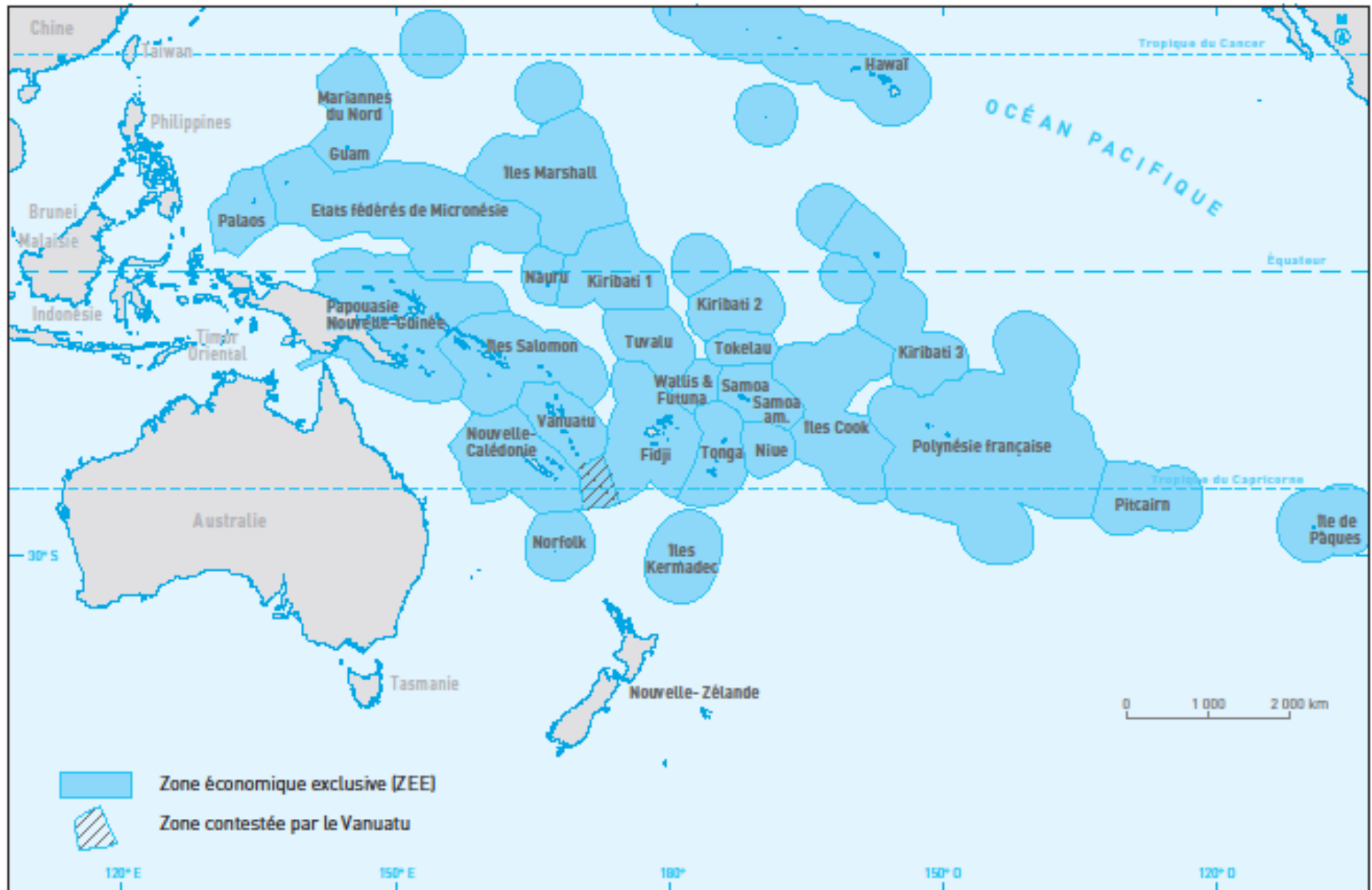
La France d'outre-mer et ses ZEE

La France possède des frontières maritimes avec 28 États, tels l'Australie et la Nouvelle-Zélande



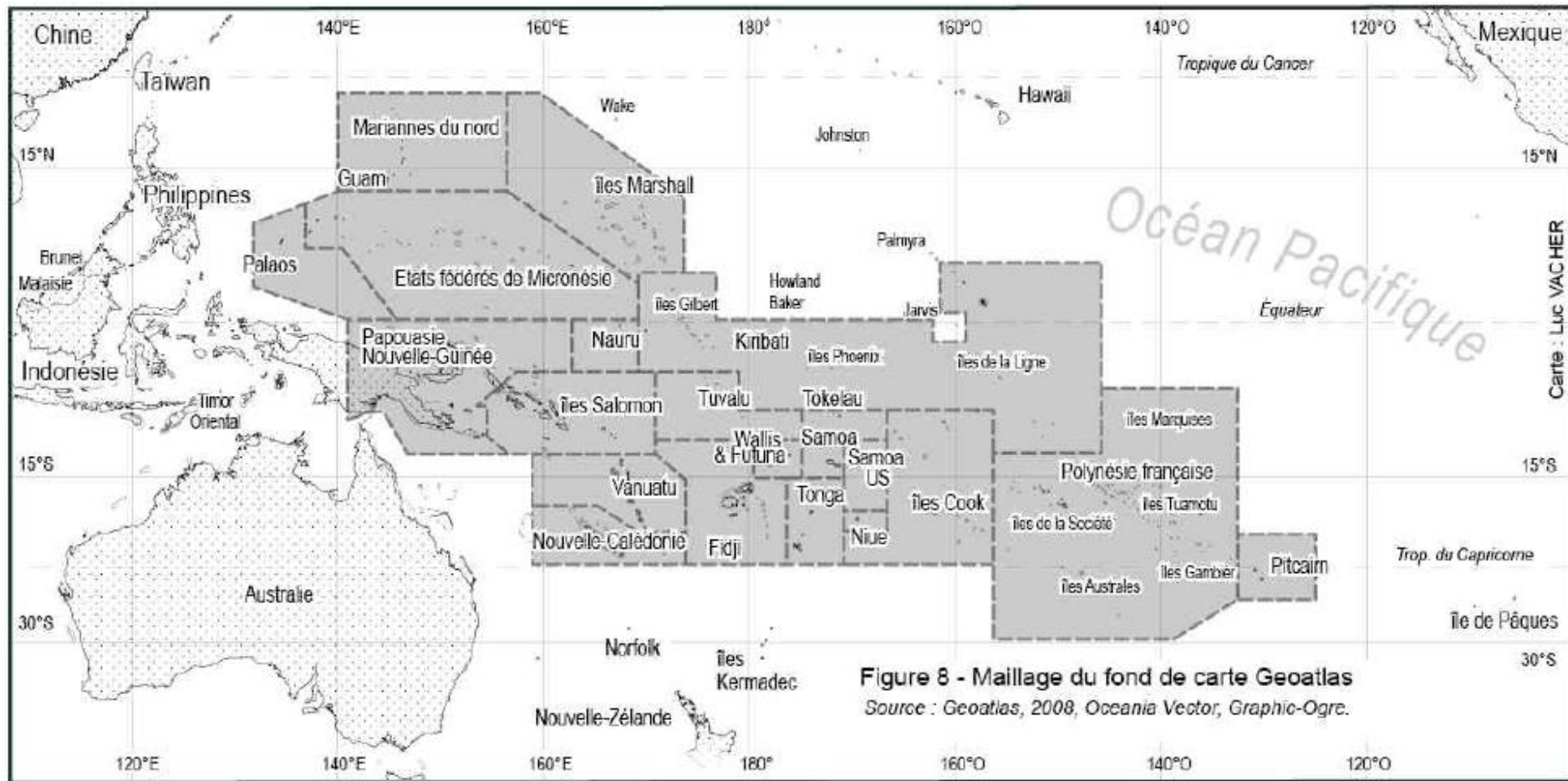
Source : J.-Ch. Gay, 2021, *La France d'outre-mer, terres éparses, sociétés vivantes*, Armand Colin.

Les zones économiques exclusives (ZEE) d'Océanie

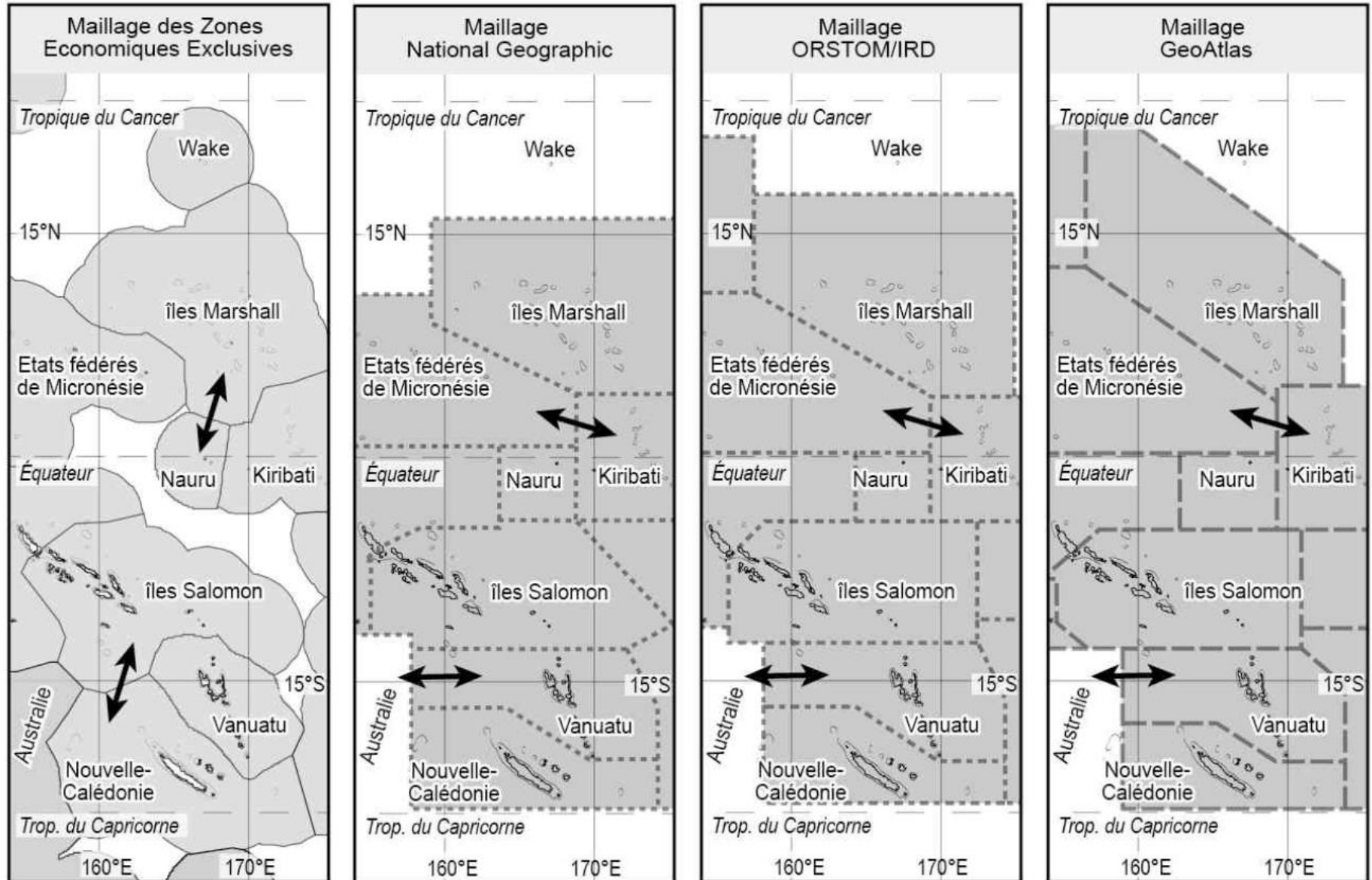


Source : J.-Ch. Gay, *La Nouvelle-Calédonie, un destin peu commun*, IRD Editions, 2014.

Maillage courant et fautif du fond de carte de l'Océanie : les ZEE un maillage méconnu



Les voisinages imaginaires sur les fonds de carte de l'Océanie



Source : Luc Vacher.

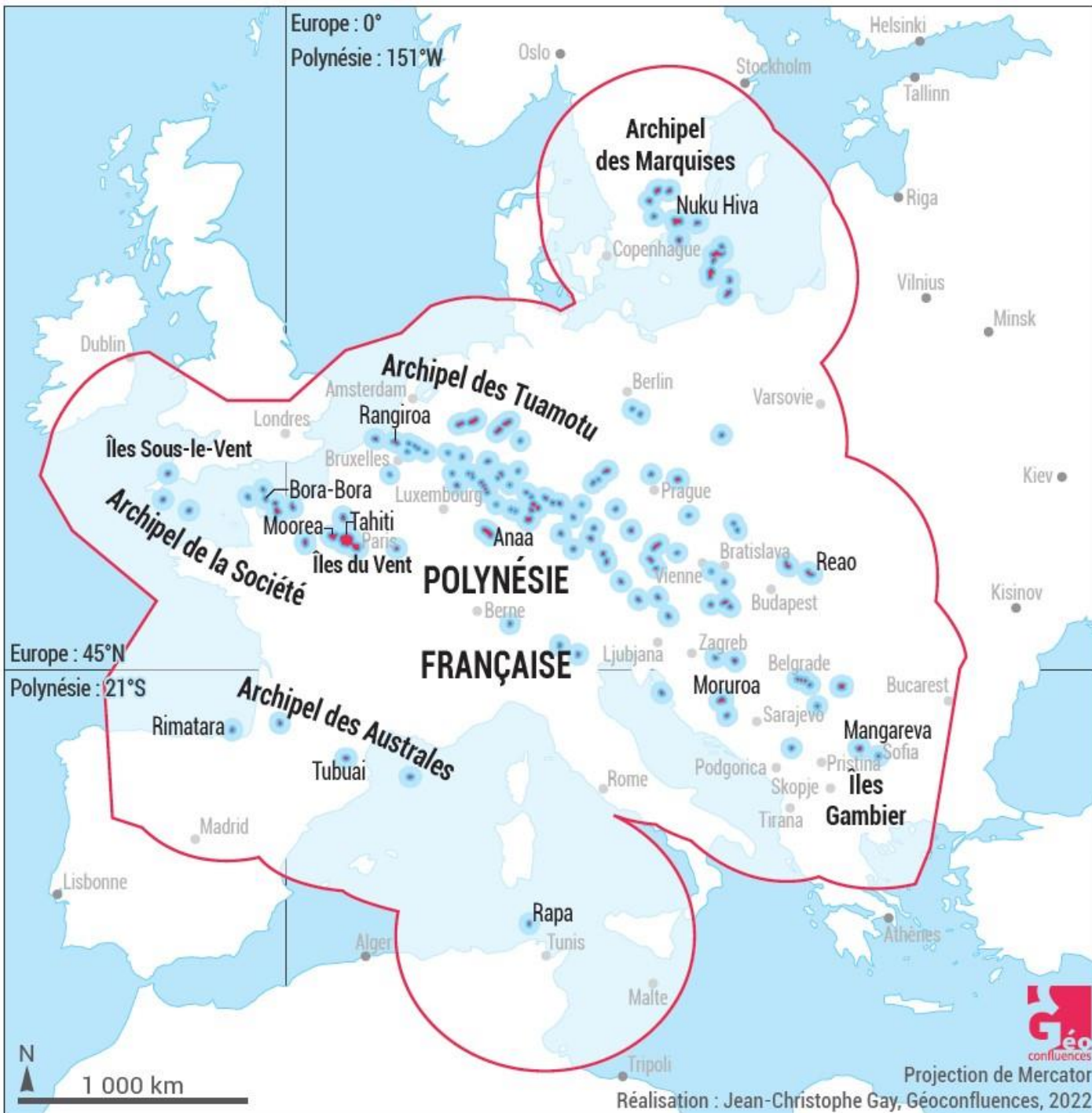
Les ZEE de la France, la 2^e plus vaste du monde

En milliers de km ²	Superficie de la ZEE	Superficie des eaux intérieures et de la mer territoriale	Superficie du plateau continental au-delà des 200 milles nautiques	Superficie des espaces maritimes	Part du total français (en %)
Polynésie française	4 538	250	0	4 788	44,5
TAAF	2 236	50	421 (+ 93)	2 707	25,2
Nouvelle-Calédonie	1 240	124	76	1 440	13,4
Clipperton	435	2	0	437	4,1
France métropolitaine	297	74	0	371	3,4
Réunion	311	6	0 (58)	317	3
Wallis-et-Futuna	257	5	0	262	2,4
Guyane	121	10	70	201	1,9
Antilles françaises	126	18	7	151	1,4
Mayotte	63	6	0	69	0,6
Saint-Pierre-et-Miquelon	8	4	0	12	0,1
Totaux	9 632	549	574	10 755	100 %

Source : J.-Ch. Gay, *La France d'outre-mer; terres éparses, sociétés vivantes*, Armand Colin, 2021.

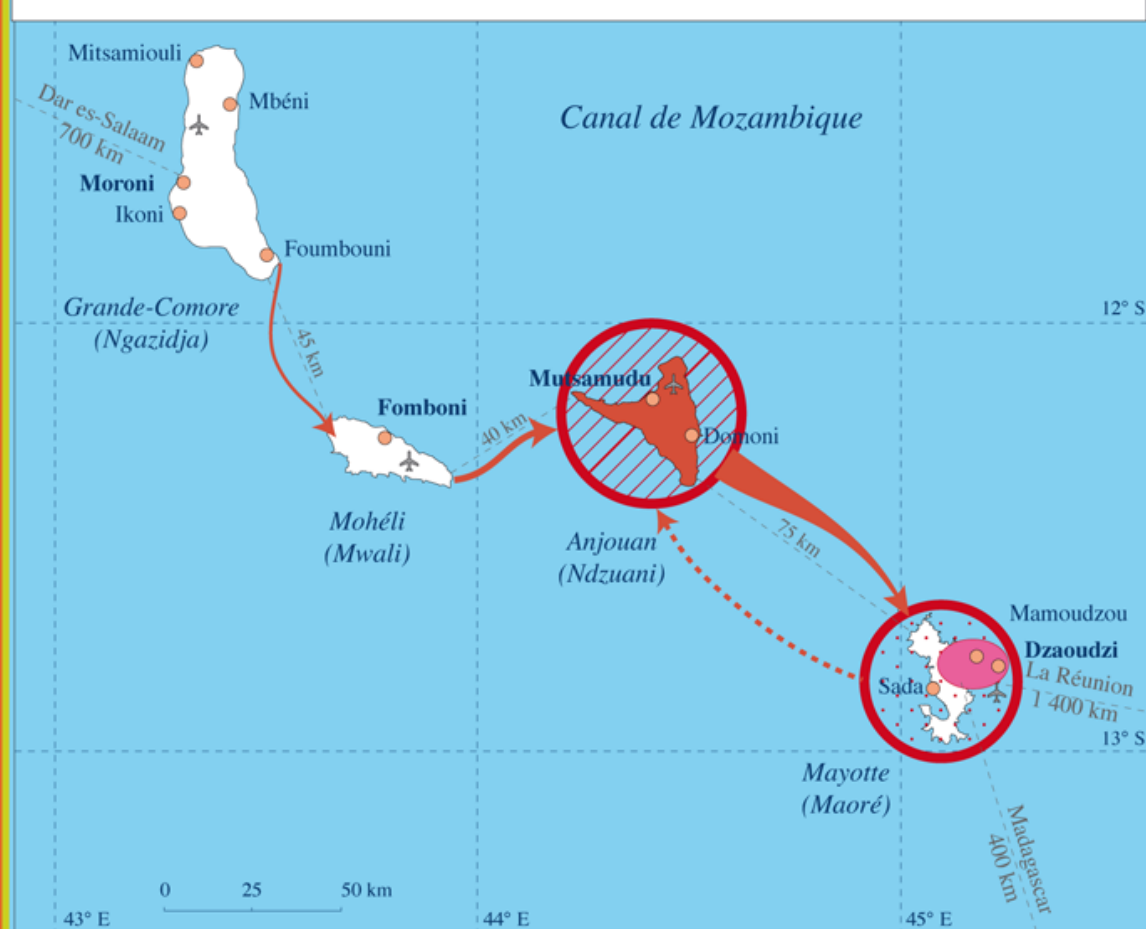
L'immense ZEE de la Polynésie française

© Gay J.-Ch., 2022,
Géoconfluences



L'immigration comorienne vers Mayotte

Plus de 27 000 personnes ont été reconduites à la frontière en 2019, dont 99 % vers les Comores, contre 18 900 en Métropole.



Principale zone de départ



Anjouan, île sous embargo



Flux d'émigration principal



Flux d'émigration intermédiaire et secondaire



Zone d'accueil



concentration de population comorienne



Flux de retour vers Anjouan (expulsions, retours volontaires)



Centre urbain



Aéroport, aérodrome

Source : Godard H., 2001, « La vague déferlante de l'immigration », *Mappemonde*, n° 4.

Le durcissement de la frontière à Mayotte

L'immigration comorienne est encouragée par l'écart économique et la production politique de la frontière est due à :

- la balkanisation de l'archipel en 1976

- l'instauration du visa dit « Balladur » en 1995, quasiment impossible à obtenir et qui va avoir l'effet inverse qu'escompté puisque les Comoriens vont continuer de venir mais vont s'y installer durablement vu les risques et le coût de la traversée.

Auparavant, il y avait des allers-retours fréquents et on ne venait travailler que quelques mois.

- durcissement de la politique migratoire à partir de 2005 avec politique du chiffre.

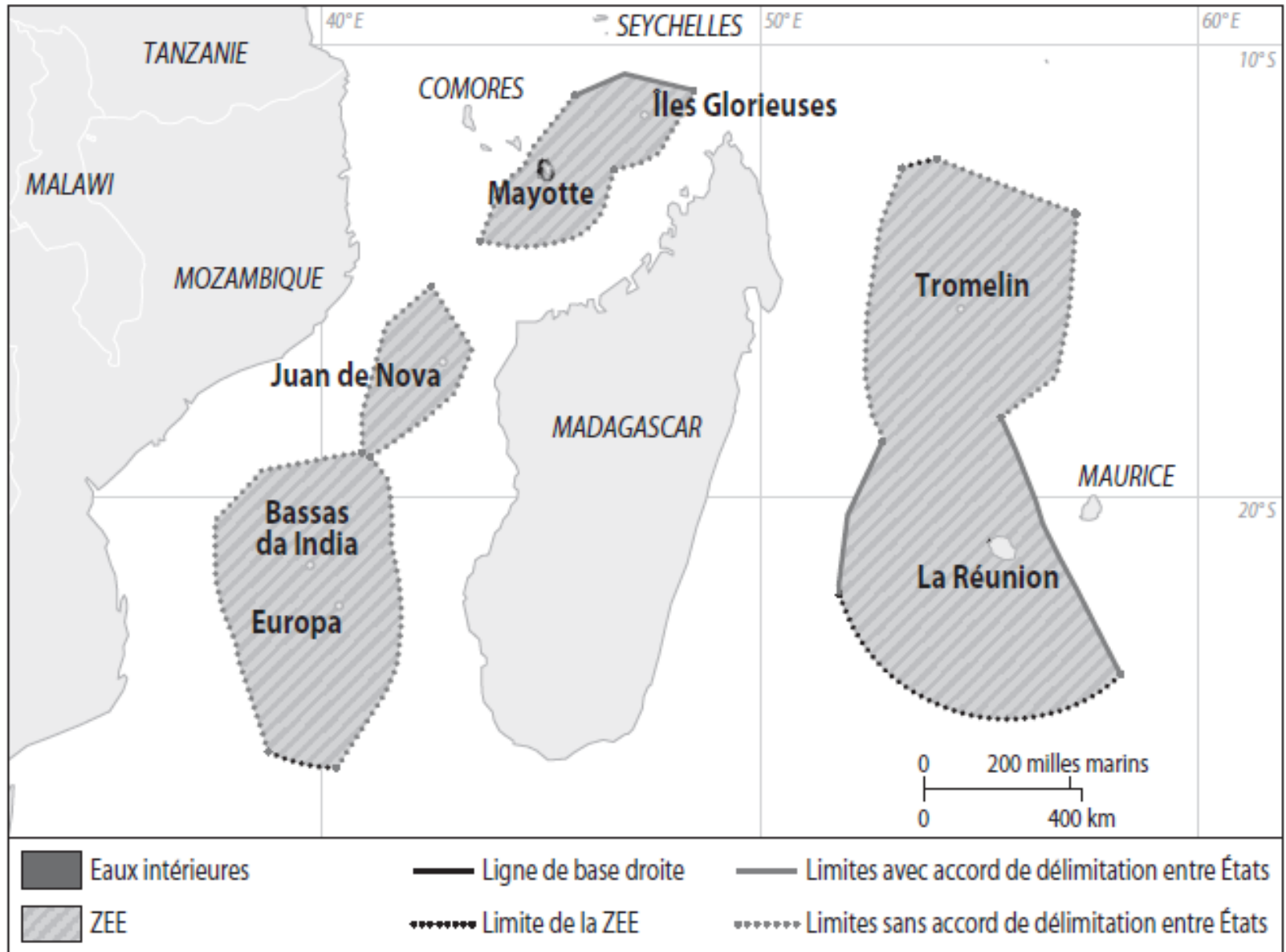
Source : Roinsard N., 2022, *Une situation postcoloniale. Mayotte ou le gouvernement des marges*, CNRS Editions.

En 2022, 571 embarcations transportant 8 000 migrants ont été interceptées en mer et 25 380 personnes ont été reconduites à la frontière, très majoritairement vers les Comores.

Destruction de kwassas à la pelleteuse (Source : Mayotte la 1^{re})

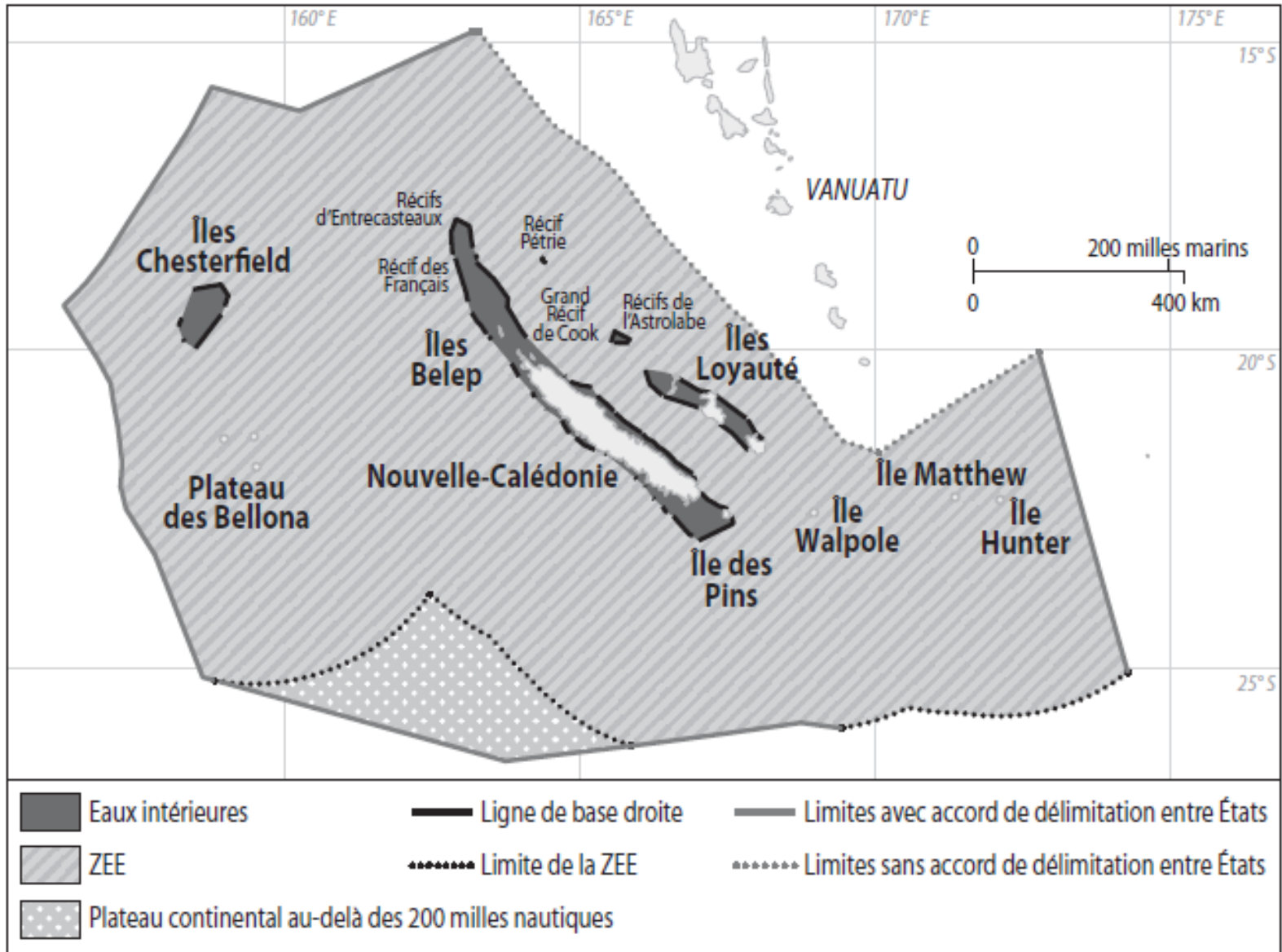


Les ZEE contestées de La Réunion et des îles Eparses



Source : J.-Ch. Gay, 2021, *La France d'outre-mer, terres éparses, sociétés vivantes*, Armand Colin.

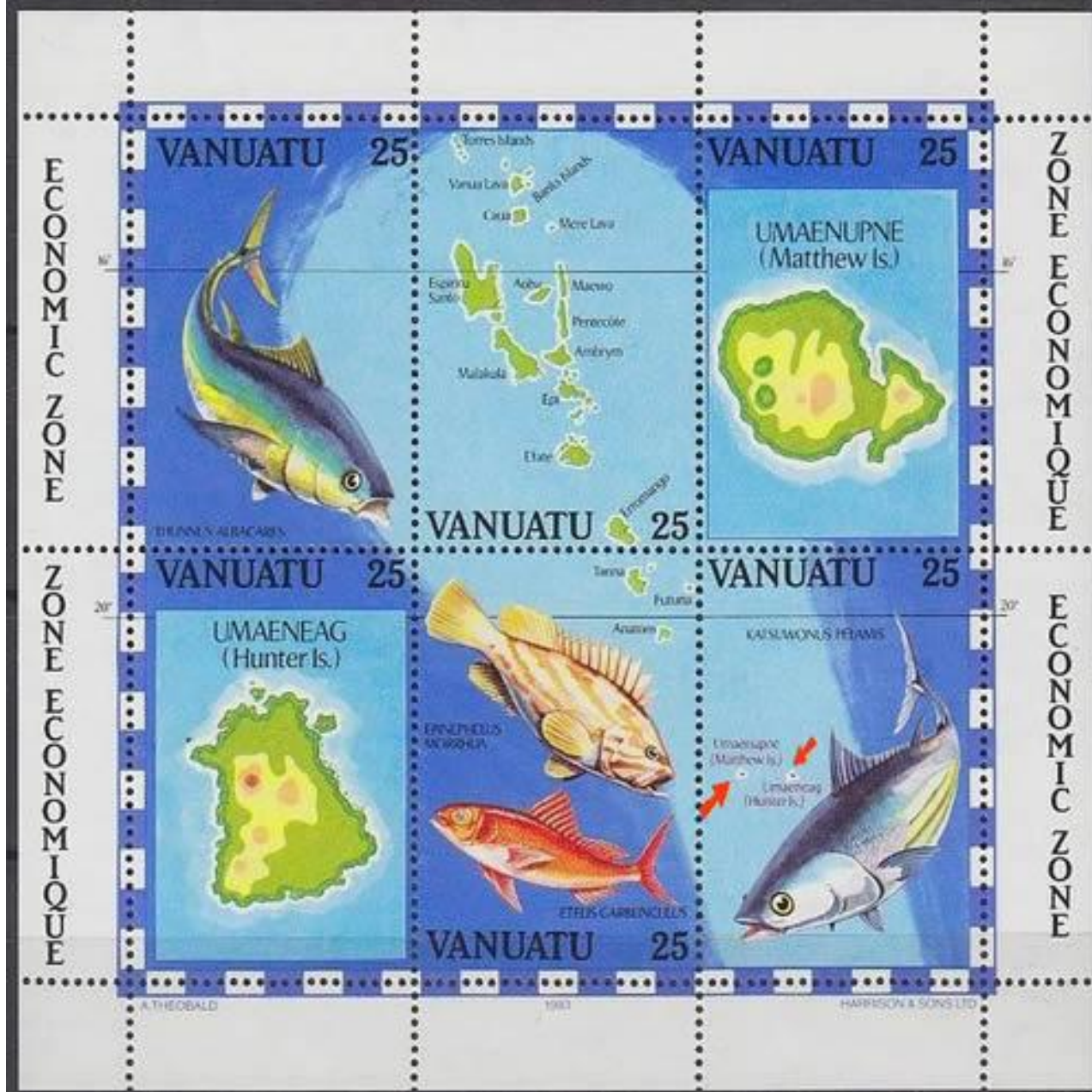
La ZEE de la Nouvelle-Calédonie contestée à l'est



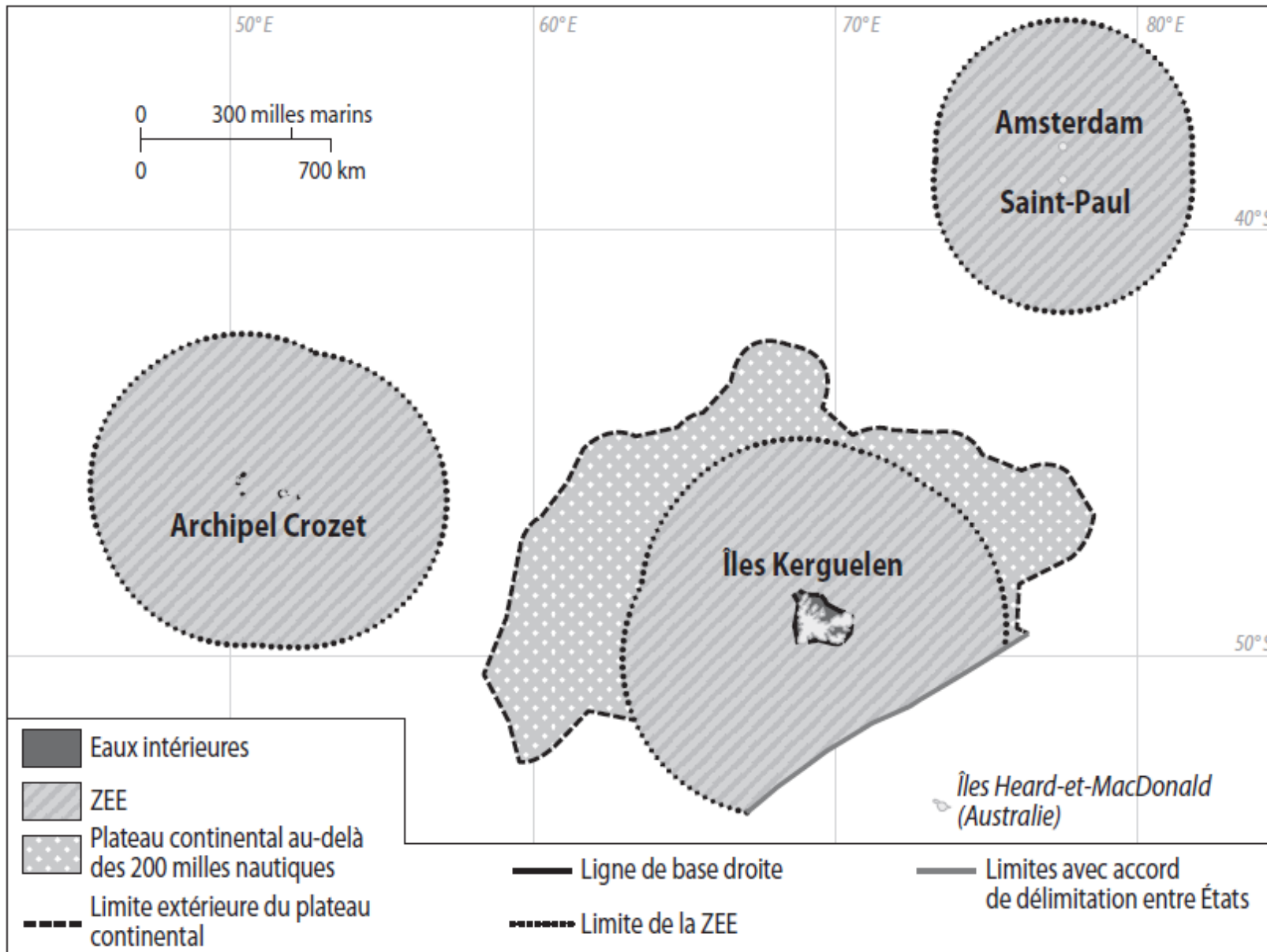
Source : J.-Ch. Gay, 2021, *La France d'outre-mer, terres éparses, sociétés vivantes*, Armand Colin.

Revendication des îles Matthew et Hunter par le Vanuatu

En impliquant le Sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie et le Conseil national des chefs du Vanuatu, une esquisse de consensus océanien est apparue en 2009, avec l'« accord de Kéamu », signé à Tanna entre le Premier ministre du Vanuatu et le porte-parole du FLNKS. Ce dernier reconnaît la souveraineté du Vanuatu sur Matthew et Hunter. Bien que cet accord n'ait aucune valeur juridique, il est très critiqué par les anti-indépendantistes. Moins de deux ans plus tard, le *Vanuatu Maritime Zone Act* n° 6 stipule que les deux îlots et leur espace maritime sont partie intégrante du pays et de sa ZEE. Ce document est déposé ensuite auprès des Nations unies. En 2018, une rencontre à Sydney entre officiels français et vanuatais n'a abouti sur aucune solution et en 2019 le FLNKS a réaffirmé sa position sur cette question.

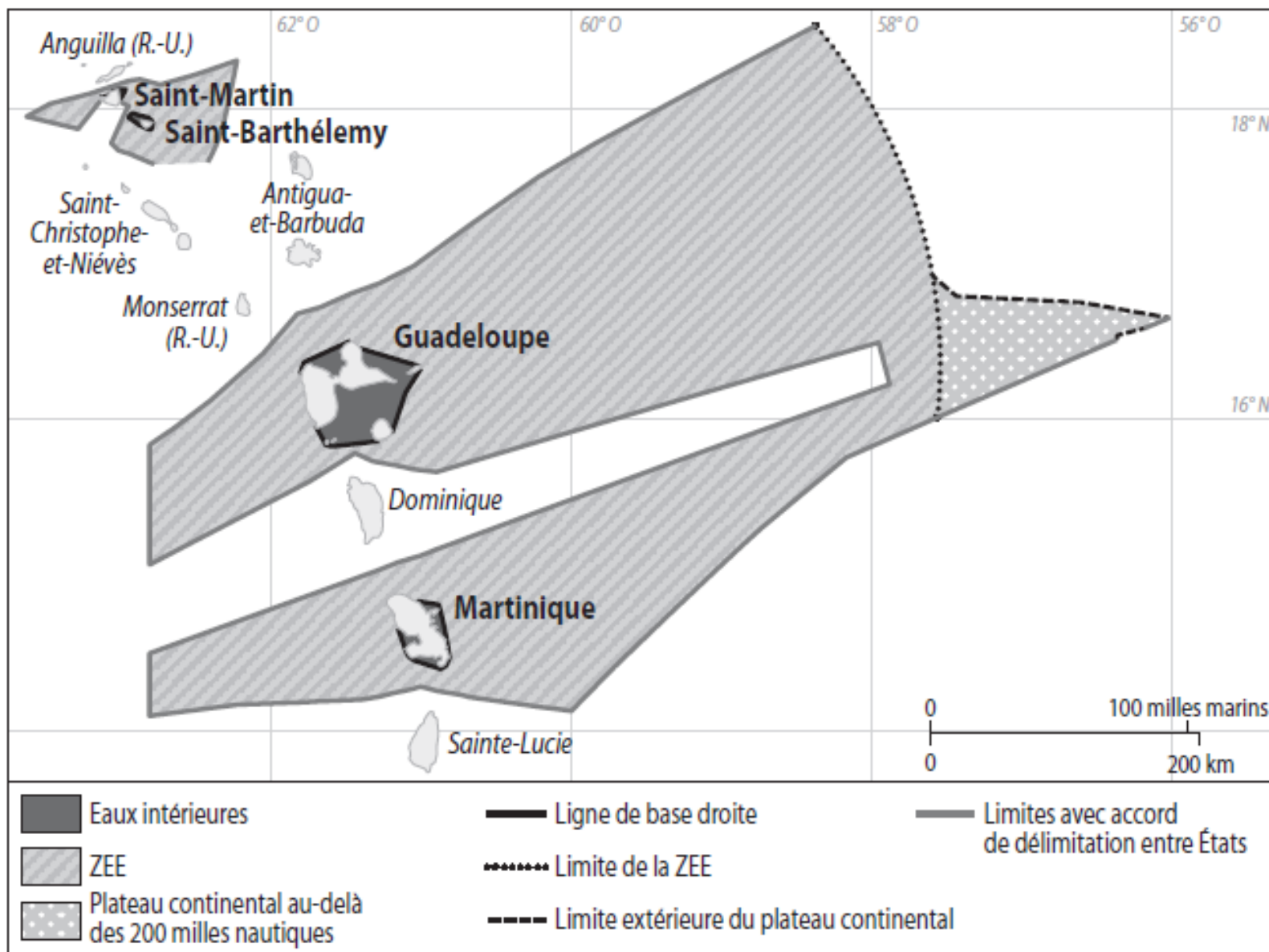


Les zones économiques exclusives (ZEE) des TAAF



Source : J.-Ch. Gay, 2021, *La France d'outre-mer, terres éparses, sociétés vivantes*, Armand Colin.

Les espaces maritimes des Antilles françaises



Source : J.-Ch. Gay, 2021, *La France d'outre-mer, terres éparées, sociétés vivantes*, Armand Colin.

La modeste ZEE de Saint-Pierre-et-Miquelon

Face au Canada, une décision du tribunal d'arbitrage de New York en 1992 a circonscrit la ZEE de Saint-Pierre-et-Miquelon à 12 400 km² au lieu des 47 000 km² revendiqués par la France.

